

INTERNATIONAL STANDARD

NORME INTERNATIONALE



**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-4: Particular requirements for spin extractors**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-4: Règles particulières pour les essoreuses centrifuges**



THIS PUBLICATION IS COPYRIGHT PROTECTED

Copyright © 2012 IEC, Geneva, Switzerland

All rights reserved. Unless otherwise specified, no part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from either IEC or IEC's member National Committee in the country of the requester.

If you have any questions about IEC copyright or have an enquiry about obtaining additional rights to this publication, please contact the address below or your local IEC member National Committee for further information.

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de la CEI ou du Comité national de la CEI du pays du demandeur.

Si vous avez des questions sur le copyright de la CEI ou si vous désirez obtenir des droits supplémentaires sur cette publication, utilisez les coordonnées ci-après ou contactez le Comité national de la CEI de votre pays de résidence.

IEC Central Office
3, rue de Varembé
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Tel.: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00
info@iec.ch
www.iec.ch

About the IEC

The International Electrotechnical Commission (IEC) is the leading global organization that prepares and publishes International Standards for all electrical, electronic and related technologies.

About IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC. Please make sure that you have the latest edition, a corrigenda or an amendment might have been published.

Useful links:

IEC publications search - www.iec.ch/searchpub

The advanced search enables you to find IEC publications by a variety of criteria (reference number, text, technical committee,...).

It also gives information on projects, replaced and withdrawn publications.

IEC Just Published - webstore.iec.ch/justpublished

Stay up to date on all new IEC publications. Just Published details all new publications released. Available on-line and also once a month by email.

Electropedia - www.electropedia.org

The world's leading online dictionary of electronic and electrical terms containing more than 30 000 terms and definitions in English and French, with equivalent terms in additional languages. Also known as the International Electrotechnical Vocabulary (IEV) on-line.

Customer Service Centre - webstore.iec.ch/csc

If you wish to give us your feedback on this publication or need further assistance, please contact the Customer Service Centre: csc@iec.ch.

A propos de la CEI

La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est la première organisation mondiale qui élabore et publie des Normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées.

A propos des publications CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu. Veuillez vous assurer que vous possédez l'édition la plus récente, un corrigendum ou amendement peut avoir été publié.

Liens utiles:

Recherche de publications CEI - www.iec.ch/searchpub

La recherche avancée vous permet de trouver des publications CEI en utilisant différents critères (numéro de référence, texte, comité d'études,...).

Elle donne aussi des informations sur les projets et les publications remplacées ou retirées.

Just Published CEI - webstore.iec.ch/justpublished

Restez informé sur les nouvelles publications de la CEI. Just Published détaille les nouvelles publications parues. Disponible en ligne et aussi une fois par mois par email.

Electropedia - www.electropedia.org

Le premier dictionnaire en ligne au monde de termes électroniques et électriques. Il contient plus de 30 000 termes et définitions en anglais et en français, ainsi que les termes équivalents dans les langues additionnelles. Egalement appelé Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) en ligne.

Service Clients - webstore.iec.ch/csc

Si vous désirez nous donner des commentaires sur cette publication ou si vous avez des questions contactez-nous: csc@iec.ch.

INTERNATIONAL STANDARD

NORME INTERNATIONALE



**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-4: Particular requirements for spin extractors**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-4: Règles particulières pour lesessoreuses centrifuges**

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

COMMISSION
ELECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE

ICS 13.120; 97.060

ISBN 978-2-8322-0486-3

**Warning! Make sure that you obtained this publication from an authorized distributor.
Attention! Veuillez vous assurer que vous avez obtenu cette publication via un distributeur agréé.**

CONTENTS

FOREWORD.....	3
INTRODUCTION.....	6
1 Scope.....	7
2 Normative references	8
3 Terms and definitions	8
4 General requirement.....	8
5 General conditions for the tests	8
6 Classification.....	8
7 Marking and instructions.....	9
8 Protection against access to live parts.....	9
9 Starting of motor-operated appliances	9
10 Power input and current	9
11 Heating	9
12 Void.....	10
13 Leakage current and electric strength at operating temperature.....	10
14 Transient overvoltages	10
15 Moisture resistance	10
16 Leakage current and electric strength.....	11
17 Overload protection of transformers and associated circuits	11
18 Endurance.....	11
19 Abnormal operation	11
20 Stability and mechanical hazards	11
21 Mechanical strength	14
22 Construction.....	15
23 Internal wiring.....	15
24 Components.....	15
25 Supply connection and external flexible cords	15
26 Terminals for external conductors.....	15
27 Provision for earthing	15
28 Screws and connections	15
29 Clearances, creepage distances and solid insulation	16
30 Resistance to heat and fire	16
31 Resistance to rusting.....	16
32 Radiation, toxicity and similar hazards.....	16
Annexes	17
Annex C (normative) Ageing test on motors	17
Annex R (normative) Software evaluation	17
Annex AA (normative) Rinsing agent.....	18
Bibliography.....	19

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES –
SAFETY –****Part 2-4: Particular requirements for spin extractors****FOREWORD**

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as “IEC Publication(s)”). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC itself does not provide any attestation of conformity. Independent certification bodies provide conformity assessment services and, in some areas, access to IEC marks of conformity. IEC is not responsible for any services carried out by independent certification bodies.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

This consolidated version of IEC 60335-2-4 consists of the sixth edition (2008) [documents 61/3677/FDIS and 61/3697/RVD] and its amendment 1 (2012) [documents 61/4447/FDIS and 61/4500/RVD]. It bears the edition number 6.1.

The technical content is therefore identical to the base edition and its amendment and has been prepared for user convenience. A vertical line in the margin shows where the base publication has been modified by amendment 1. Additions and deletions are displayed in red, with deletions being struck through.

International Standard IEC 60335-2-4 has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The principal changes in this edition as compared with the fifth edition of IEC 60335-2-4 are as follows (minor changes are not listed):

- aligns the text with IEC 60335-1:2001, and its Amendments 1 and 2;
- clarifies criteria for the protection against mechanical hazards for double lid appliances (20.103 and 20.104);
- some notes have been converted to normative text (Clause 1, 20.102 and Annex AA).

This publication has been drafted in accordance with the ISO/IEC Directives, Part 2.

This part 2 is to be used in conjunction with the latest edition of IEC 60335-1 and its amendments. It was established on the basis of the fourth edition (2001) of that standard.

NOTE 1 When "Part 1" is mentioned in this standard, it refers to IEC 60335-1.

This part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC 60335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for electric spin extractors.

NOTE 2 The following annex contain provisions suitably modified from another IEC standard:

Annex AA Rinsing agent

IEC 60436

When a particular subclause of Part 1 is not mentioned in this part 2, that subclause applies as far as is reasonable. When this standard states "addition", "modification" or "replacement", the relevant text in Part 1 is to be adapted accordingly.

NOTE 3 The following numbering system is used:

- subclauses, tables and figures that are numbered starting from 101 are additional to those in Part 1;
- unless notes are in a new subclause or involve notes in Part 1, they are numbered starting from 101, including those in a replaced clause or subclause;
- additional annexes are lettered AA, BB, etc.

NOTE 4 The following print types are used:

- requirements: in roman type;
- *test specifications: in italic type;*
- notes: in small roman type.

Words in **bold** in the text are defined in Clause 3. When a definition concerns an adjective, the adjective and the associated noun are also in bold.

A list of all parts of the IEC 60335 series, under the general title: *Household and similar electrical appliances – Safety*, can be found on the IEC website.

The following differences exist in the countries indicated below.

- 3.1.9: As an alternative to the test material specified, pieces of cloth having an area between 4 800 cm² and 5 000 cm², with one side at least 55 cm, may be used for the tests (USA).
- 6.1: Class 0I appliances are allowed (Japan).
- 6.2: IPX0 appliances are allowed (USA).
- 15.2: The test is different (USA).
- 18: The test is carried out for 6 000 cycles (Canada and USA).
- 19.7: This subclause is applicable (USA).
- 20.101: The test is not carried out (USA).
- 20.103: The requirement is different (USA).

- 20.104: The requirement is different (USA).
- 21.101: There are constructional requirements for metal lids and the tests are different for thermoplastic lids (USA)
- 21.102: There are constructional requirements for metal lids and the tests are different for thermoplastic lids (USA).

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until the stability date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

NOTE 5 The attention of National Committees is drawn to the fact that equipment manufacturers and testing organizations may need a transitional period following publication of a new, amended or revised IEC publication in which to make products in accordance with the new requirements and to equip themselves for conducting new or revised tests.

It is the recommendation of the committee that the content of this publication be adopted for implementation nationally not earlier than 12 months or later than 36 months from the date of publication.

IMPORTANT – The “colour inside” logo on the cover page of this publication indicates that it contains colours which are considered to be useful for the correct understanding of its contents. Users should therefore print this publication using a colour printer.

INTRODUCTION

It has been assumed in the drafting of this International Standard that the execution of its provisions is entrusted to appropriately qualified and experienced persons.

This standard recognizes the internationally accepted level of protection against hazards such as electrical, mechanical, thermal, fire and radiation of appliances when operated as in normal use taking into account the manufacturer's instructions. It also covers abnormal situations that can be expected in practice and takes into account the way in which electromagnetic phenomena can affect the safe operation of appliances.

This standard takes into account the requirements of IEC 60364 as far as possible so that there is compatibility with the wiring rules when the appliance is connected to the supply mains. However, national wiring rules may differ.

If an appliance within the scope of this standard also incorporates functions that are covered by another part 2 of IEC 60335, the relevant part 2 is applied to each function separately, as far as is reasonable. If applicable, the influence of one function on the other is taken into account.

When a part 2 standard does not include additional requirements to cover hazards dealt with in Part 1, Part 1 applies.

NOTE 1 This means that the technical committees responsible for the part 2 standards have determined that it is not necessary to specify particular requirements for the appliance in question over and above the general requirements.

This standard is a product family standard dealing with the safety of appliances and takes precedence over horizontal and generic standards covering the same subject.

NOTE 2 Horizontal and generic standards covering a hazard are not applicable since they have been taken into consideration when developing the general and particular requirements for the IEC 60335 series of standards. For example, in the case of temperature requirements for surfaces on many appliances, generic standards, such as ISO 13732-1 for hot surfaces, are not applicable in addition to Part 1 or part 2 standards.

An appliance that complies with the text of this standard will not necessarily be considered to comply with the safety principles of the standard if, when examined and tested, it is found to have other features which impair the level of safety covered by these requirements.

An appliance employing materials or having forms of construction differing from those detailed in the requirements of this standard may be examined and tested according to the intent of the requirements and, if found to be substantially equivalent, may be considered to comply with the standard.

HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES – SAFETY –

Part 2-4: Particular requirements for spin extractors

1 Scope

This clause of Part 1 is replaced by the following.

This International Standard deals with the safety of

- stand alone electric spin extractors, and
- spin extractors incorporated in washing machines that have separate containers for washing and spin extraction

for household and similar purposes that have a capacity not exceeding 10 kg of dry cloth and a drum peripheral speed not exceeding 50 m/s, their **rated voltages** being not more than 250 V for single-phase appliances and 480 V for other appliances.

Appliances not intended for normal household use but which nevertheless may be a source of danger to the public, such as spin extractors intended to be used by laymen in shops, in light industry and on farms, and spin extractors for communal use in blocks of flats or in launderettes are within the scope of this standard.

As far as is practicable, this standard deals with the common hazards presented by appliances which are encountered by all persons in and around the home. However, in general, it does not take into account

- persons (including children) whose
 - physical, sensory or mental capabilities; or
 - lack of experience and knowledgeprevents them from using the appliance safely without supervision or instruction;
- children playing with the appliance.

NOTE 101 Attention is drawn to the fact that

- for appliances intended to be used in vehicles or on board ships or aircraft, additional requirements may be necessary;
- in many countries additional requirements are specified by the national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour, the national water supply authorities and similar authorities.

NOTE 102 This standard does not apply to

- appliances intended exclusively for industrial purposes;
- appliances intended to be used in locations where special conditions prevail, such as the presence of a corrosive or explosive atmosphere (dust, vapour or gas).

2 Normative references

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

IEC 60730-2-12:2005, *Automatic electrical controls for household and similar use – Part 2: Particular requirements for electrically operated door locks*

3 Terms and definitions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

3.1.9 Replacement:

normal operation

operation of the appliance under the following conditions

The drum is filled with textile material having a mass in the dry condition equal to the maximum mass specified in the instructions. The textile material consists of pre-washed double hemmed cotton sheets having dimensions of approximately 700 mm × 700 mm and a specific mass between 140 g/m² and 175 g/m² in the dry condition. It is saturated with water before being evenly distributed in the drum.

4 General requirement

This clause of Part 1 is applicable.

5 General conditions for the tests

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

5.2 Addition:

The tests of 21.101, 21.102 and 22.101 shall be carried out on the same appliance as that used for the test of Clause 18.

5.3 Addition:

The tests of 21.101 and 21.102 are carried out before the test of Clause 18. The test of 22.101 is carried out after the test of Clause 18.

6 Classification

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

6.1 Modification:

Appliances shall be **class I, class II or class III**.

6.2 Addition:

Appliances shall be at least IPX4.

7 Marking and instructions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

7.10 Addition:

If the **off position** is only indicated by letters, the word "off" shall be used.

7.12 Addition:

The instructions shall specify the maximum mass of dry cloth in kilograms, to be used in the appliance.

7.12.1 Addition:

If the label specified in 7.101 is supplied with the appliance, the installation instructions shall state that it has to be permanently fixed to the wall close to the appliance.

For appliances intended for communal use in blocks of flats, and having an interlock system that has to be energized in order to release the lid, the installation instructions shall state that a device for switching off the appliance automatically is not to be installed in the supply circuit.

7.101 Appliances intended for communal use in blocks of flats, and having an interlock system that has to be energized in order to release the lid, shall be supplied with a label that states the substance of the following, unless the instruction is marked on the appliance:

This spin extractor has to be connected to the supply mains before the lid can be opened.
Do not force it open.

8 Protection against access to live parts

This clause of Part 1 is applicable.

9 Starting of motor-operated appliances

This clause of Part 1 is not applicable.

10 Power input and current

This clause of Part 1 is applicable.

11 Heating

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

11.7 Replacement:

Appliances are operated for five periods of water extraction, the periods being separated by a rest period. Each rest period, which includes the braking time, has a duration of 1 min for each kilogram of dry textile material or 4 min, whichever is longer. During the rest period, the textile material is re-saturated with water.

For appliances incorporating a programmer or timer, the water extraction period is the maximum allowed by the control.

For other appliances, the water extraction period has a duration of

- 15 min for continuous-flow rinsing appliances;*
- 5 min for other appliances.*

If a longer period is indicated in the instructions, this period applies instead.

12 Void

13 Leakage current and electric strength at operating temperature

This clause of Part 1 is applicable.

14 Transient overvoltages

This clause of Part 1 is applicable.

15 Moisture resistance

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

15.2 Replacement:

Appliances shall be constructed so that spillage of liquid in normal use does not affect their electrical insulation.

Compliance is checked by the following tests.

*Appliances with **type X attachment**, except those having a specially prepared cord, are fitted with the lightest permissible type of flexible cord and having the smallest cross-sectional area specified in Table 13.*

*The inlet to the discharge pump or to the gravity drain is blocked. The drum is filled as specified for **normal operation**, the mass of water being twice the mass of the dry textile material. Any water remaining after the saturation process is poured into the appliance, which is supplied at **rated voltage** and operated for 1 min or the maximum period allowed by the programmer or timer, whichever is shorter.*

*In addition, continuous-flow rinsing appliances having a vertical axis are completely filled with saturated textile material and 10 l of water is poured in over a period of 20 s. The appliance is then operated while supplied at **rated voltage**.*

For all appliances, 0,5 l of water containing approximately 1 % NaCl and 0,6 % of rinsing agent, as specified in Annex AA, is poured over the top of the appliance, the controls being placed in the on position. The controls are then operated through their working range, this operation being repeated after a period of 5 min.

*The appliance shall then withstand the electric strength test of 16.3 and inspection shall show that there is no trace of water on insulation that could result in a reduction of **clearances** or **creepage distances** below the values specified in Clause 29.*

16 Leakage current and electric strength

This clause of Part 1 is applicable.

17 Overload protection of transformers and associated circuits

This clause of Part 1 is applicable.

18 Endurance

This clause of Part 1 is replaced by the following.

Appliances having lids that can be opened while the drum is rotating shall be constructed so that braking mechanisms and lid interlocks withstand the stresses to which they may be exposed in normal use.

Compliance is checked by the following test.

*The appliance is supplied at 1,06 times **rated voltage** and operated under **normal operation** until the motor has reached its maximum speed.*

The lid is then fully opened. The test is repeated after the drum has been at rest for a period long enough to ensure that the appliance does not attain an excessive temperature.

The test is carried out

- *for braking mechanisms:*
 - *3 500 times for separate spin extractors;*
 - *1 000 times for spin extractors incorporated in washing machines;*
- *for lid interlocks, 6 000 times.*

The textile material is re-saturated with water at least every 250 times.

After the test, the appliance shall be fit for further use and compliance with this standard shall not be impaired.

NOTE Forced cooling may be used to prevent excessive temperatures and to shorten the test.

19 Abnormal operation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

19.7 Not applicable.

19.9 Not applicable.

20 Stability and mechanical hazards

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

20.1 Addition:

*The drum is empty, or filled as specified for **normal operation**, whichever is more unfavourable.*

20.101 Appliances shall not be adversely affected by an unbalanced load.

Compliance is checked by the following test.

The appliance is placed on a horizontal support and a load having a mass of 0,2 kg or 10 % of the maximum mass of textile material specified in the instructions, whichever is higher, is fixed to the inside wall of the drum half-way along its length.

*The appliance is supplied at **rated voltage** and operated for 5 min or the maximum period allowed by a programmer or timer, whichever is shorter.*

The test is carried out four times, the load being moved each time through an angle of 90° around the wall of the drum.

*If compliance relies on the operation of an **electronic circuit**, the test is repeated with the fault conditions in a) to g) of 19.11.2 applied one at a time to the **electronic circuit**.*

The appliance shall not overturn and the drum shall not hit other parts except the enclosure.

After the test, the appliance shall be fit for further use.

20.102 The lid or door shall be interlocked so that the appliance can only be operated when the lid or door is in the closed position.

Compliance is checked by inspection, by manual test and by the following test.

Test probe B of IEC 61032 is applied in order to try and release any interlock that is needed to comply with the requirement. The interlock shall not release.

20.103 For appliances having a drum with a rotational kinetic energy exceeding 1 500 J, or

- for appliances having a single lid, a maximum peripheral speed exceeding 20 m/s,
- for appliances incorporating two lids, a maximum peripheral speed exceeding 25 m/s,

it shall not be possible to open the lid while the drum is in motion.

Compliance is checked by inspection, by measurement of the maximum peripheral speed, by calculation of the rotational kinetic energy and by the following test.

*The appliance is supplied at **rated voltage** and operated empty. The force determined during the test of 22.101 with the lid interlocked is applied to the lid in an attempt to open it.*

*If compliance relies on the operation of an **electronic circuit**, the test is repeated under the following conditions applied separately:*

- *the fault conditions in a) to g) of 19.11.2 applied one at a time to the **electronic circuit**;*
- *the electromagnetic phenomena tests of 19.11.4.1 to 19.11.4.6 applied to the appliance.*

In an appliance containing lids or doors that are controlled by one or more interlocks, one of the interlocks may be released provided that the following conditions are fulfilled:

- *the lid or door does not move automatically to an open position when the interlock is released; and*

- *the appliance will not restart after the cycle in which the interlock was released.*

It shall not be possible to open the lid while the drum is in motion.

If the drum is not cylindrical, the peripheral speed is the mean peripheral speed.

NOTE The rotational kinetic energy is calculated from the following formula:

$$E = \frac{mv^2}{4}$$

where

E is the rotational kinetic energy, in J;

m is the mass of the cloth specified in the instructions for use, in kg;

v is the maximum peripheral speed of the drum, in m/s.

*If the **electronic circuit** is programmable, the software shall contain measures to control the fault/error conditions specified in Table R1 and is evaluated in accordance with the relevant requirements of Annex R.*

20.104 For appliances having a drum with a rotational kinetic energy not exceeding 1 500 J and

- for a appliances having a single lid, a maximum peripheral speed not exceeding 20 m/s,
- for appliances incorporating two lids, a maximum peripheral speed not exceeding 25 m/s,

moving parts shall not be accessible while the motor is energized or when the drum speed exceeds 60 r/min.

The braking system shall not be affected by the penetration of water.

Compliance is checked by measurement of the maximum peripheral speed, by calculation of the rotational kinetic energy and by the following test, which is carried out after repeating the spillage test of 15.2.

NOTE The rotational kinetic energy is calculated in accordance with the formula in 20.103.

*The appliance is supplied at **rated voltage** and operated empty. For appliances having a single lid and for appliances incorporating two lids where the second lid does not open independently of the first lid, the lid or first lid as appropriate is gradually opened and*

- *with an opening of 4 mm to 10 mm, it shall not be possible to touch parts rotating at a speed exceeding 60 r/min with the test probe 12 of IEC 61032;*
- *with an opening greater than 10 mm, but not more than 12 mm, it shall not be possible to touch parts rotating at a speed exceeding 60 r/min with a test rod 3 mm in diameter and 120 mm long. In addition, the test probe B of IEC 61032 is applied and shall not come within a distance of 20 mm from the rotating parts;*
- *with an opening greater than 12 mm, the motor shall be disconnected from the supply and within 7 s, the drum speed shall not exceed 60 r/min.*

For appliances incorporating two lids where the second lid opens independently of the first lid, the first lid is gradually opened and with an opening greater than 50 mm, the motor shall be disconnected from the supply and within 2 s the drum speed shall not exceed 20 m/s.

The second lid is gradually opened and

- *with an opening of 4 mm to 10 mm, it shall not be possible to touch parts rotating at a speed exceeding 60 r/min with the test probe 12 of IEC 61032;*

- with an opening greater than 10 mm, but not more than 12 mm, it shall not be possible to touch parts rotating at a speed exceeding 60 r/min with a test rod 3 mm in diameter and 120 mm long. In addition, the test probe B of IEC 61032 is applied and shall not come within a distance of 20 mm from the rotating parts;
- with an opening greater than 12 mm and within 7 s, the drum speed shall not exceed 60 r/min.

~~NOTE—The rotational kinetic energy is measured in accordance with the formula in 20.103.~~

*If compliance relies on the operation of an **electronic circuit**, the test is repeated under the following conditions applied separately:*

- *the fault conditions in a) to g) of 19.11.2 applied one at a time to the **electronic circuit**;*
- *the electromagnetic phenomena tests of 19.11.4.2 and 19.11.4.5 applied in turn to the appliance.*

In an appliance containing lids or doors that are controlled by one or more interlocks, one of the interlocks may be released provided that the following conditions are fulfilled:

- *the lid or door does not move automatically to an open position when the interlock is released; and*
- *the appliance will not restart after the cycle in which the interlock was released.*

*If the **electronic circuit** is programmable, the software shall contain measures to control the fault/error conditions specified in Table R.1 and is evaluated in accordance with the relevant requirements of Annex R.*

20.105 Protective devices fitted in the upper part of spin extractors having a vertical axis shall be positioned or protected so that the device is not likely to be damaged by textile material that may escape from the drum in normal use.

Compliance is checked by inspection.

21 Mechanical strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

21.101 Lids of appliances shall have adequate mechanical strength.

Compliance is checked by the following test.

A rubber hemisphere having a diameter of 70 mm and a hardness between 40 IRHD and 50 IRHD is fixed to a cylinder having a mass of 20 kg and dropped from a height of 100 mm onto the centre of the lid.

The test is carried out three times, after which the lid shall not be damaged to the extent that moving parts become accessible.

21.102 Lids and their hinges shall have adequate resistance to distortion.

Compliance is checked by the following test.

A force of 50 N is applied to the open lid in the most unfavourable direction and position.

The test is carried out three times, after which the hinges shall not have worked loose and the appliance shall not be damaged or deformed to such an extent that compliance with the appropriate requirements of 20.102 to 20.104 is impaired.

22 Construction

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

22.101 Interlocks shall be constructed so that lids or doors are unlikely to be forced open in normal use.

Compliance is checked by the following test.

The lid or door is opened manually as in normal use, the force applied being measured. The lid or door is closed and interlocked. An attempt is then made to open the lid or door in the same way.

It shall not be possible to force open the lid or door with a force less than 10 times the value originally measured, with a minimum of 50 N.

NOTE The test is not carried out if the interlock is not required for compliance with Clause 20.

23 Internal wiring

This clause of Part 1 is applicable.

24 Components

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

24.1.4 *Modification:*

The number of cycles of operation for timers is increased to 10 000.

Addition:

For lid interlocks, the number of cycles of operation declared for Subclauses 6.10 and 6.11 of IEC 60730-2-12 shall not be less than 6 000.

25 Supply connection and external flexible cords

This clause of Part 1 is applicable.

26 Terminals for external conductors

This clause of Part 1 is applicable.

27 Provision for earthing

This clause of Part 1 is applicable.

28 Screws and connections

This clause of Part 1 is applicable.

29 Clearances, creepage distances and solid insulation

This clause of Part 1 is applicable.

30 Resistance to heat and fire

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

30.2.3 Not applicable.

31 Resistance to rusting

This clause of Part 1 is applicable.

32 Radiation, toxicity and similar hazards

This clause of Part 1 is applicable.

Annexes

The annexes of Part 1 are applicable except as follows.

Annex C (normative)

Ageing test on motors

Modification:

The value of p in Table C.1 is 2 000.

Annex R (normative)

Software evaluation

R.2.2.5 *Modification:*

For programmable **electronic circuits** with functions requiring software incorporating measures to control the fault/error conditions specified in Table R.1 or Table R.2, detection of a fault/error shall occur before compliance with Clause 19, 20.103 and 20.104 is impaired.

R.2.2.9 *Modification:*

The software and safety-related hardware under its control shall be initialized and shall terminate before compliance with Clause 19, 20.103 and 20.104 is impaired.

Annex AA (normative)

Rinsing agent

Any commercially available rinsing agent may be used, but if there is any doubt with regards to the test results, the composition of the rinsing agent shall be as follows:

Substance	Parts by mass %
Plurafac LF 221 ¹⁾	15,0
Cumene sulfonate (40 % solution)	11,5
Citric acid (anhydrous)	3,0
Deionized water	70,5

The rinsing agent has the following properties:

- viscosity, 17 mPa·s;
- pH, 2,2 (1 % in water).

NOTE The composition of the rinsing agent is extracted from IEC 60436.

1) Plurafac LF 221 is the trade name of a product supplied by BASF. This information is given for the convenience of users of this document and does not constitute an endorsement by IEC of the product named.

Bibliography

The bibliography of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

IEC 60436, *Electric dishwashers for household use – Methods for measuring the performance*

~~ISO 13732-1, *Ergonomics of the thermal environment – Methods for the assessment of human responses to contact with surfaces – Part 1: Hot surfaces*~~

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	21
INTRODUCTION.....	24
1 Domaine d'application	25
2 Références normatives	26
3 Termes et définitions	26
4 Exigences générales	26
5 Conditions générales d'essais	26
6 Classification.....	26
7 Marquage et instructions	27
8 Protection contre l'accès aux parties actives	27
9 Démarrage des appareils à moteur	27
10 Puissance et courant	27
11 Echauffements	28
12 Vacant.....	28
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime	28
14 Surtensions transitoires	28
15 Résistance à l'humidité.....	28
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique	29
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	29
18 Endurance.....	29
19 Fonctionnement anormal	30
20 Stabilité et dangers mécaniques	30
21 Résistance mécanique	33
22 Construction.....	33
23 Conducteurs internes	34
24 Composants	34
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	34
26 Bornes pour conducteurs externes	34
27 Dispositions en vue de la mise à la terre	34
28 Vis et connexions	34
29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	34
30 Résistance à la chaleur et au feu.....	34
31 Protection contre la rouille.....	35
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues.....	35
Annexes	36
Annexe C (normative) Essai de vieillissement des moteurs.....	36
Annexe R (normative) Évaluation du logiciel	36
Annexe AA (normative) Agent de rinçage.....	37
Bibliographie.....	38

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-4: Règles particulières pour les essoreuses centrifuges

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de la CEI. La CEI n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de brevet. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevets et de ne pas avoir signalé leur existence.

Cette version consolidée de la 60335-2-4 comprend la sixième édition (2008) [documents 61/3677/FDIS et 61/3697/RVD] et son amendement 1 (2012) [documents 61/4447/FDIS et 61/4500/RVD]. Elle porte le numéro d'édition 6.1.

Le contenu technique de cette version consolidée est donc identique à celui de l'édition de base et à son amendement; cette version a été préparée par commodité pour l'utilisateur. Une ligne verticale dans la marge indique où la publication de base a été modifiée par l'amendement 1. Les ajouts et les suppressions apparaissent en rouge, les suppressions sont barrées.

La Norme internationale CEI 60335-2-4 a été établie par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Les principales modifications de la présente édition par rapport à la cinquième édition de la CEI 60335-2-4 sont les suivantes (les modifications mineures ne sont pas mentionnées):

- alignement du texte avec la CEI 60335-1: 2001, et ses Amendements 1 et 2;
- clarification des critères pour la protection contre les dangers mécaniques pour les appareils ayant deux couvercles (20.103 and 20.104);
- conversion de certaines notes en exigences (Article 1, 20.102 et Annexe AA).

Cette publication a été rédigée selon les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la dernière édition de la CEI 60335-1 et ses amendements. Elle a été établie sur la base de la quatrième édition (2001) de cette norme.

NOTE 1 L'expression «Partie 1» utilisée dans la présente norme fait référence à la CEI 60335-1.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de la CEI 60335-1 de façon à transformer cette publication en norme CEI: Règles de sécurité pour les essoreuses centrifuges électriques.

NOTE 2 L'annexe suivante contient des dispositions provenant d'une autre norme CEI, modifiée de façon appropriée.

Annexe AA Agent de rinçage

CEI 60436

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie «addition», «modification» ou «remplacement», le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 3 Le système de numérotation suivant est utilisé:

- paragraphes, tableaux et figures: ceux qui sont numérotés à partir de 101 sont complémentaires à ceux de la Partie 1;
- notes: à l'exception de celles qui sont dans un nouveau paragraphe ou de celles qui concernent des notes de la Partie 1, les notes sont numérotées à partir de 101, y compris celles des articles ou paragraphes qui sont modifiés ou remplacés;
- les annexes supplémentaires sont appelées AA, BB, etc.

NOTE 4 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- *modalités d'essais: caractères italiques;*
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'Article 3. Lorsqu'une définition concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

Une liste de toutes les parties de la CEI 60335, sous le titre général: *Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité*, est disponible sur le site web de la CEI.

Les différences suivantes existent dans les pays indiqués ci-après.

- 3.1.9: En variante au linge spécifié, des pièces de tissu présentant une surface comprise entre 4 800 cm² et 5 000 cm², ayant un côté d'au moins 55 cm, peuvent être utilisées pour les essais (USA).
- 6.1: Les appareils de la classe 0I sont autorisés (Japon).
- 6.2: Les appareils IPX0 sont autorisés (USA).
- 15.2: L'essai est différent (USA).
- Article 18: L'essai est effectué 6 000 fois (Canada et USA).

- 19.7: Ce paragraphe est applicable (USA).
- 20.101: L'essai n'est pas effectué (USA).
- 20.103: L'exigence est différente (USA).
- 20.104: L'exigence est différente (USA).
- 21.101: Des exigences de construction sont fixées pour les couvercles métalliques et les essais sont différents pour les couvercles en matériau thermoplastique (USA).
- 21.102: Des exigences de construction sont fixées pour les couvercles métalliques et les essais sont différents pour les couvercles en matériau thermoplastique (USA).

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant la date de stabilité indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

NOTE 5 L'attention des Comités Nationaux est attirée sur le fait que les fabricants d'appareils et les organismes d'essai peuvent avoir besoin d'une période transitoire après la publication d'une nouvelle publication CEI, ou d'une publication amendée ou révisée, pour fabriquer des produits conformes aux nouvelles exigences et pour adapter leurs équipements aux nouveaux essais ou aux essais révisés.

Le comité recommande que le contenu de cette publication soit entériné au niveau national au plus tôt 12 mois et au plus tard 36 mois après la date de publication.

IMPORTANT – Le logo "*colour inside*" qui se trouve sur la page de couverture de cette publication indique qu'elle contient des couleurs qui sont considérées comme utiles à une bonne compréhension de son contenu. Les utilisateurs devraient, par conséquent, imprimer cette publication en utilisant une imprimante couleur.

INTRODUCTION

Il a été considéré en établissant la présente Norme internationale que l'exécution de ses dispositions était confiée à des personnes expérimentées et ayant une qualification appropriée.

Cette norme reconnaît le niveau de protection internationalement accepté contre les risques électriques, mécaniques, thermiques, liés au feu et au rayonnement des appareils, lorsqu'ils fonctionnent comme en usage normal en tenant compte des instructions du fabricant. Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

Cette norme tient compte autant que possible des exigences de la CEI 60364, de façon à rester compatible avec les règles d'installation quand l'appareil est raccordé au réseau d'alimentation. Cependant, des règles nationales d'installation peuvent être différentes.

Si un appareil compris dans le domaine d'application de cette norme comporte également des fonctions qui sont couvertes par une autre partie 2 de la CEI 60335, la partie 2 correspondante est appliquée à chaque fonction séparément, dans la limite du raisonnable. Si cela est applicable, on tient compte de l'influence d'une fonction sur les autres fonctions.

Lorsqu'une partie 2 ne comporte pas d'exigences complémentaires pour couvrir les risques traités dans la Partie 1, la Partie 1 s'applique.

NOTE 1 Cela signifie que les comités d'études responsables pour les parties 2 ont déterminé qu'il n'était pas nécessaire de spécifier des exigences particulières pour l'appareil en question en plus des exigences générales.

Cette norme est une norme de famille de produits traitant de la sécurité d'appareils et a préséance sur les normes horizontales et génériques couvrant le même sujet.

NOTE 2 Les normes horizontales et génériques couvrant un risque ne sont pas applicables parce qu'elles ont été prises en considération lorsque les exigences générales et particulières ont été étudiées pour la série de normes CEI 60335. Par exemple, dans le cas des exigences de température de surface pour de nombreux appareils, des normes génériques, comme l'ISO 13732-1 pour les surfaces chaudes, ne sont pas applicables en plus de la Partie 1 ou des parties 2.

Un appareil conforme au texte de la présente norme ne sera pas nécessairement jugé conforme aux principes de sécurité de la norme si, lorsqu'il est examiné et soumis aux essais, il apparaît qu'il présente d'autres caractéristiques qui compromettent le niveau de sécurité visé par ces exigences.

Un appareil utilisant des matériaux ou présentant des modes de construction différents de ceux décrits dans les exigences de cette norme peut être examiné et essayé en fonction de l'objectif poursuivi par ces exigences et, s'il est jugé pratiquement équivalent, il peut être estimé conforme aux principes de sécurité de la norme.

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-4: Règles particulières pour lesessoreuses centrifuges

1 Domaine d'application

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

La présente Norme internationale traite de la sécurité

- desessoreuses centrifuges électriques indépendantes, et
- desessoreuses incorporées dans des machines à laver le linge qui ont des tambours séparés pour le lavage et l'essorage,

pour usages domestiques et analogues dont la capacité ne dépasse pas 10 kg de linge sec, dont la vitesse périphérique du tambour ne dépasse pas 50 m/s et dont la **tension assignée** n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés et à 480 V pour les autres appareils.

Les appareils non destinés à un usage domestique normal mais qui néanmoins peuvent constituer une source de danger pour le public, tels que lesessoreuses centrifuges prévues pour être utilisées par des usagers non avertis dans des magasins, chez des artisans et dans des fermes, et lesessoreuses centrifuges prévues pour un usage collectif dans des immeubles d'habitation ou dans des laveries automatiques sont compris dans le domaine d'application de la présente norme.

Dans la mesure du possible, la présente norme traite des risques ordinaires présentés par les appareils, encourus par tous les individus à l'intérieur et autour de l'habitation. Cependant, cette norme ne tient pas compte en général

- des personnes (y compris des enfants) dont
 - les capacités physiques, sensorielles ou mentales; ou
 - le manque d'expérience et de connaissanceles empêchent d'utiliser l'appareil en toute sécurité sans surveillance ou instruction;
- de l'utilisation de l'appareil comme jouet par des enfants.

NOTE 101 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans des véhicules ou à bord de navires ou d'avions, des exigences supplémentaires peuvent être nécessaires;
- dans de nombreux pays, des exigences supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs, par les organismes nationaux responsables de l'alimentation en eau et par des organismes similaires.

NOTE 102 La présente norme ne s'applique pas

- aux appareils prévus exclusivement pour des usages industriels;
- aux appareils destinés à être utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières, telles que la présence d'une atmosphère corrosive ou explosive (poussière, vapeur ou gaz).

2 Références normatives

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

Addition:

CEI 60730-2-12:2005, *Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue – Partie 2: Règles particulières pour les serrures électriques de portes*

3 Termes et définitions

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

3.1.9 Remplacement:

conditions de fonctionnement normal

fonctionnement de l'appareil dans les conditions suivantes

Le tambour est rempli de linge dont la masse à sec est égale à la masse maximale spécifiée dans les instructions. Le linge est constitué de pièces de coton décati à double ourlet, de dimensions approximatives 700 mm × 700 mm et de masse spécifique comprise entre 140 g/m² et 175 g/m² à sec. Il est saturé d'eau avant d'être uniformément réparti dans le tambour.

4 Exigences générales

L'article de la Partie 1 est applicable.

5 Conditions générales d'essais

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

5.2 Addition:

Les essais de 21.101, 21.102 et 22.101 doivent être effectués sur le même appareil que celui utilisé pour l'essai de l'Article 18.

5.3 Addition:

Les essais de 21.101 et 21.102 sont effectués avant l'essai de l'Article 18. L'essai de 22.101 est effectué après l'essai de l'Article 18.

6 Classification

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

6.1 Modification:

Les appareils doivent être de la **classe I**, de la **classe II** ou de la **classe III**.

6.2 Addition:

Les appareils doivent être au moins IPX4.

7 Marquage et instructions

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

7.10 *Addition:*

Si la **position arrêt** est indiquée uniquement par des lettres, le mot «arrêt» doit être utilisé.

7.12 *Addition:*

Les instructions doivent indiquer la masse maximale, en kilogrammes, de linge sec à utiliser dans l'appareil.

7.12.1 *Addition:*

Si l'étiquette spécifiée en 7.101 est fournie avec l'appareil, les instructions d'installation doivent indiquer qu'elle doit être fixée de façon permanente sur le mur près de l'appareil.

Pour les appareils prévus pour un usage collectif dans des immeubles d'habitation, et ayant un système de verrouillage devant être alimenté pour déverrouiller le couvercle, les instructions d'installation doivent indiquer qu'un dispositif mettant automatiquement l'appareil hors tension n'a pas besoin d'être installé dans le circuit d'alimentation.

7.101 Les appareils prévus pour un usage collectif dans des immeubles d'habitation, et ayant un système de verrouillage devant être alimenté pour déverrouiller le couvercle, doivent être fournis avec une étiquette comportant en substance l'indication suivante, à moins que cette indication ne soit marquée sur l'appareil:

Cette essoreuse doit être raccordée à l'alimentation avant que le couvercle puisse être ouvert. Ne pas forcer pour ouvrir.

8 Protection contre l'accès aux parties actives

L'article de la Partie 1 est applicable.

9 Démarrage des appareils à moteur

L'article de la Partie 1 n'est pas applicable.

10 Puissance et courant

L'article de la Partie 1 est applicable.

11 Echauffements

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

11.7 Remplacement:

L'appareil est mis en fonctionnement pendant cinq périodes d'essorage, les périodes étant séparées par une période de repos. Chaque période de repos, y compris le temps de freinage, a une durée de 1 min par kilogramme de linge sec ou de 4 min, suivant la durée la plus longue. Pendant les périodes de repos, le linge est à nouveau saturé d'eau.

Pour les appareils comportant un programmeur ou une minuterie, la période d'essorage a la durée maximale permise par le dispositif de commande.

Pour les autres appareils, la période d'essorage a une durée de

- 15 min pour les appareils à rinçage continu en eau courante;*
- 5 min pour les autres appareils.*

Si une durée plus longue est indiquée dans les instructions, cette durée s'applique.

12 Vacant

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

L'article de la Partie 1 est applicable.

14 Surtensions transitoires

L'article de la Partie 1 est applicable.

15 Résistance à l'humidité

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

15.2 Remplacement:

Les appareils doivent être construits de façon telle qu'un débordement de liquide en usage normal n'affecte pas leur isolation électrique.

La vérification est effectuée par les essais suivants.

*Les appareils munis d'une **fixation du type X**, à l'exception de ceux ayant un câble spécialement préparé, sont équipés du type de câble le plus léger admis et ayant la section la plus faible spécifiée dans le Tableau 13.*

*L'entrée de la pompe de vidange ou l'ouverture de vidange est obstruée. Le tambour est rempli comme spécifié pour les **conditions de fonctionnement normal**, la masse d'eau étant égale à deux fois la masse de linge sec. L'eau non absorbée pendant le processus de saturation est versée dans l'appareil, qui est alors mis en fonctionnement à la **tension assignée** pendant 1 min ou pendant la période maximale permise par le programmeur ou la minuterie, suivant la durée la plus courte.*

*De plus, les appareils à rinçage en eau courante à axe vertical sont complètement remplis de linge saturé et 10 l d'eau sont versés en 20 s. L'appareil est alors mis en fonctionnement en étant alimenté sous la **tension assignée**.*

Pour tous les appareils, une quantité de 0,5 l d'eau contenant approximativement 1 % de NaCl et 0,6 % d'agent de rinçage, tel que spécifié à l'Annexe AA, est versée sur le dessus de l'appareil, les dispositifs de commande étant mis en position marche. Les dispositifs de commande sont alors manœuvrés sur leur plage complète de réglage, cette opération étant répétée après une période de 5 min.

*L'appareil doit alors satisfaire à l'essai de rigidité diélectrique de 16.3 et un examen doit montrer qu'il n'y a pas sur l'isolation de traces d'eau susceptibles d'entraîner une réduction des **distances dans l'air** ou des **lignes de fuite** au-dessous des valeurs spécifiées à l'Article 29.*

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

L'article de la Partie 1 est applicable.

17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés

L'article de la Partie 1 est applicable.

18 Endurance

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

Les appareils dont le couvercle peut être ouvert lorsque le tambour tourne doivent être construits de façon telle que les mécanismes de freinage et les verrouillages de couvercle supportent les contraintes auxquelles ils peuvent être soumis en usage normal.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*L'appareil est alimenté sous 1,06 fois la **tension assignée** et mis en fonctionnement dans les **conditions de fonctionnement normal** jusqu'à ce que le moteur ait atteint sa vitesse maximale.*

Le couvercle est alors complètement ouvert. L'essai est répété après que le tambour a été à l'arrêt suffisamment longtemps pour s'assurer que l'appareil n'atteint pas une température excessive.

L'essai est effectué

- *pour les mécanismes de freinage:*
 - 3 500 fois pour lesessoreuses indépendantes;
 - 1 000 fois pour lesessoreuses incorporées dans les machines à laver;
- *pour les verrouillages de couvercle, 6 000 fois.*

Le linge est à nouveau saturé d'eau au moins toutes les 250 fois.

Après l'essai, l'appareil doit être en état de fonctionner et la conformité à la présente norme ne doit pas être compromise.

NOTE Une ventilation forcée peut être utilisée pour éviter des températures excessives et pour diminuer la durée de l'essai.

19 Fonctionnement anormal

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

19.7 N'est pas applicable.

19.9 N'est pas applicable.

20 Stabilité et dangers mécaniques

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

20.1 *Addition:*

*Le tambour est vide, ou rempli comme spécifié dans les **conditions de fonctionnement normal**, suivant la condition la plus défavorable.*

20.101 Les appareils ne doivent pas être sensiblement affectés par une charge mal équilibrée.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

L'appareil est placé sur un support horizontal et une charge ayant une masse de 0,2 kg ou de 10 % de la masse maximale de linge spécifiée dans les instructions, suivant la valeur la plus élevée, est fixée à l'intérieur de la paroi du tambour au milieu de sa longueur.

*L'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement pendant 5 min ou pendant la durée maximale permise par le programmeur ou la minuterie, suivant la durée la plus courte.*

L'essai est effectué quatre fois, la charge étant déplacée chaque fois de 90° le long de la paroi du tambour.

*Si la conformité repose sur le fonctionnement d'un **circuit électronique**, l'essai est répété dans les conditions de défaut figurant du point a) au point g) de 19.11.2 appliquées une à une au **circuit électronique**.*

L'appareil ne doit pas se renverser et le tambour ne doit heurter aucune partie à l'exception de l'enveloppe.

Après l'essai, l'appareil doit pouvoir fonctionner.

20.102 Le couvercle ou la porte doivent être verrouillés de façon telle que l'appareil puisse fonctionner uniquement lorsque le couvercle ou la porte sont en position fermée.

La vérification est effectuée par examen, par un essai à la main et par l'essai suivant.

Le calibre d'essai B de la CEI 61032 est appliqué pour essayer de neutraliser tout dispositif de verrouillage qui doit satisfaire à l'exigence. Le dispositif de verrouillage ne doit pas être neutralisé.

20.103 Pour les appareils dont le tambour a une énergie cinétique en rotation supérieure à 1 500 J, ou

- une vitesse périphérique maximale supérieure à 20 m/s, pour les appareils ayant un seul couvercle, ou
- une vitesse périphérique maximale supérieure à 25 m/s, pour les appareils comportant deux couvercles,

il ne doit pas être possible d'ouvrir le couvercle lorsque le tambour est en mouvement.

La vérification est effectuée par examen, par la mesure de la vitesse périphérique maximale, par le calcul de l'énergie cinétique en rotation et par l'essai suivant.

*L'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement vide. La force déterminée au cours de l'essai de 22.101 avec le couvercle verrouillé est appliquée au couvercle pour essayer de l'ouvrir.*

*Si la conformité repose sur le fonctionnement d'un **circuit électronique**, l'essai est répété dans les conditions suivantes appliquées séparément:*

- *les conditions de défaut figurant du point a) au point g) de 19.11.2 sont appliquées une à une au **circuit électronique**;*
- *les essais concernant les phénomènes électromagnétiques de 19.11.4.1 à 19.11.4.6 sont appliqués à l'appareil.*

Dans un appareil comportant des couvercles ou des portes qui sont contrôlés par un ou plusieurs verrouillage(s), un des verrouillages peut être relâché si les conditions suivantes sont satisfaites:

- *le couvercle ou la porte ne se mettent pas automatiquement en position ouverte lorsque le verrouillage est relâché; et*
- *l'appareil ne redémarre pas après le cycle où le verrouillage a été relâché.*

Il ne doit pas être possible d'ouvrir le couvercle lorsque le tambour est en mouvement.

Si le tambour n'est pas cylindrique, la vitesse périphérique est la vitesse périphérique moyenne.

NOTE L'énergie cinétique en rotation est calculée par la formule suivante:

$$E = \frac{mv^2}{4}$$

où

E est l'énergie cinétique en rotation, en J;

m est la masse de linge spécifiée dans les instructions, en kg;

v est la vitesse périphérique maximale du tambour, en m/s.

*Si le **circuit électronique** est programmable, le logiciel doit contenir des mesures pour contrôler les conditions de défaut/d'erreur spécifiées dans le Tableau R.1 et il est évalué conformément aux exigences pertinentes de l'Annexe R.*

20.104 Pour les appareils dont le tambour a une énergie cinétique en rotation ne dépassant pas 1 500 J, et

- une vitesse périphérique maximale ne dépassant pas 20 m/s, pour les appareils ayant un seul couvercle, ou

- une vitesse périphérique maximale ne dépassant pas 25 m/s, pour les appareils comportant deux couvercles,

les parties mobiles ne doivent pas être accessibles lorsque le moteur est sous tension ou lorsque la vitesse du tambour dépasse 60 r/min.

Le système de freinage ne doit pas être affecté par la pénétration d'eau.

La vérification est effectuée par la mesure de la vitesse périphérique maximale, par le calcul de l'énergie cinétique en rotation et par l'essai suivant qui est effectué après avoir répété l'essai de débordement de 15.2.

NOTE L'énergie cinétique en rotation est calculée en appliquant la formule donnée en 20.103.

*L'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement vide. Pour les appareils ayant un seul couvercle et pour les appareils comportant deux couvercles, et où le deuxième couvercle ne s'ouvre pas indépendamment du premier couvercle, le couvercle ou le premier couvercle, selon le cas, sont ouverts graduellement et*

- *pour une ouverture entre 4 mm et 10 mm, il ne doit pas être possible de toucher des parties tournant à une vitesse supérieure à 60 r/min avec le calibre d'essai 12 de la CEI 61032;*
- *pour une ouverture supérieure à 10 mm, mais ne dépassant pas 12 mm, il ne doit pas être possible de toucher des parties tournant à une vitesse supérieure à 60 r/min avec une broche d'essai de diamètre 3 mm et de longueur 120 mm. De plus, le calibre d'essai B de la CEI 61032 est appliqué et ne doit pas venir à moins de 20 mm des parties tournantes;*
- *pour une ouverture supérieure à 12 mm, le moteur doit être déconnecté de l'alimentation et, en moins de 7 s, la vitesse du tambour ne doit pas dépasser 60 r/min.*

Pour les appareils comportant deux couvercles, et où le deuxième couvercle s'ouvre indépendamment du premier couvercle, le premier couvercle est ouvert graduellement et pour une ouverture supérieure à 50 mm, le moteur doit être déconnecté de l'alimentation et, en moins de 2 s, la vitesse du tambour ne doit pas dépasser 20 m/s.

Le deuxième couvercle est ouvert graduellement et

- *pour une ouverture entre 4 mm et 10 mm, il ne doit pas être possible de toucher des parties tournant à une vitesse supérieure à 60 r/min avec le calibre d'essai 12 de la CEI 61032;*
- *pour une ouverture supérieure à 10 mm, mais ne dépassant pas 12 mm, il ne doit pas être possible de toucher des parties tournant à une vitesse supérieure à 60 r/min avec une broche d'essai de diamètre 3 mm et de longueur 120 mm. De plus, le calibre d'essai B de la CEI 61032 est appliqué et ne doit pas venir à moins de 20 mm des parties tournantes;*
- *pour une ouverture supérieure à 12 mm et, en moins de 7 s, la vitesse du tambour ne doit pas dépasser 60 r/min.*

NOTE—L'énergie cinétique en rotation est mesurée conformément à la formule donnée en 20.103.

*Si la conformité repose sur le fonctionnement d'un **circuit électronique**, l'essai est répété dans les conditions suivantes appliquées séparément:*

- *les conditions de défaut figurant du point a) au point g) de 19.11.2 sont appliquées une à une au **circuit électronique**;*
- *les essais concernant les phénomènes électromagnétiques de 19.11.4.2 et de 19.11.4.5 sont appliqués successivement à l'appareil.*

Dans un appareil comportant des couvercles ou des portes qui sont contrôlés par un ou plusieurs verrouillage(s), un des verrouillages peut être relâché si les conditions suivantes sont satisfaites:

- *le couvercle ou la porte ne se mettent pas automatiquement en position ouverte lorsque le verrouillage est relâché; et*
- *l'appareil ne redémarre pas après le cycle où le verrouillage a été relâché.*

*Si le **circuit électronique** est programmable, le logiciel doit contenir des mesures pour contrôler les conditions de défaut/d'erreur spécifiées dans le Tableau R.1 et il est évalué conformément aux exigences pertinentes de l'Annexe R.*

20.105 Les **dispositifs de protection** situés dans la partie supérieure des essoreuses centrifuges à axe vertical doivent être placés ou protégés de façon telle qu'ils ne soient pas susceptibles d'être endommagés par du linge qui pourrait s'échapper du tambour en usage normal.

La vérification est effectuée par examen.

21 Résistance mécanique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

21.101 Les couvercles des appareils doivent avoir une résistance mécanique appropriée.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Une demi-sphère de caoutchouc, ayant un diamètre de 70 mm et une dureté entre 40 IRDH et 50 IRDH, est fixée à un cylindre ayant une masse de 20 kg et on laisse tomber l'ensemble d'une hauteur de 100 mm sur le centre du couvercle.

L'essai est répété trois fois, après quoi le couvercle ne doit pas être endommagé au point que l'on puisse accéder aux parties mobiles.

21.102 Les couvercles et leurs charnières doivent avoir une résistance appropriée à la déformation.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Une force de 50 N est appliquée au couvercle ouvert dans la position et la direction les plus défavorables.

Cet essai est effectué trois fois, après quoi les charnières ne doivent pas s'être desserrées et l'appareil ne doit pas être endommagé ou déformé à un point tel que la conformité aux exigences appropriées de 20.102 à 20.104 soit compromise.

22 Construction

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

22.101 Les verrouillages doivent être construits de façon telle que les couvercles ou les portes ne puissent pas être forcés en usage normal.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

Le couvercle ou la porte sont ouverts manuellement comme en usage normal, la force appliquée étant mesurée. Le couvercle ou la porte sont fermés et verrouillés. On essaye alors d'ouvrir le couvercle ou la porte de la même façon.

Il ne doit pas être possible d'ouvrir le couvercle ou la porte en forçant le verrouillage avec une force inférieure à 10 fois la valeur mesurée initialement, avec un minimum de 50 N.

NOTE L'essai n'est pas effectué si un verrouillage n'est pas exigé pour satisfaire à l'Article 20.

23 Conducteurs internes

L'article de la Partie 1 est applicable.

24 Composants

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

24.1.4 Modification:

Pour les minuteries, le nombre de cycles de fonctionnement est de 10 000.

Addition:

Pour les verrouillages des couvercles, le nombre de cycles de fonctionnement déclaré pour les Paragraphes 6.10 et 6.11 de la CEI 60730-2-12 ne doit pas être inférieur à 6 000.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

L'article de la Partie 1 est applicable.

26 Bornes pour conducteurs externes

L'article de la Partie 1 est applicable.

27 Dispositions en vue de la mise à la terre

L'article de la Partie 1 est applicable.

28 Vis et connexions

L'article de la Partie 1 est applicable.

29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide

L'article de la Partie 1 est applicable.

30 Résistance à la chaleur et au feu

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

30.2.3 N'est pas applicable.

31 Protection contre la rouille

L'article de la Partie 1 est applicable.

32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

L'article de la Partie 1 est applicable.

Annexes

Les annexes de la Partie 1 sont applicables avec les exceptions suivantes.

Annexe C (normative)

Essai de vieillissement des moteurs

Modification:

La valeur de p dans le Tableau C.1 est de 2 000.

Annexe R (normative)

Évaluation du logiciel

R.2.2.5 *Modification:*

Pour les **circuits électroniques** programmables disposant de fonctions exigeant un logiciel incorporant des mesures en vue de réguler les conditions de défaut/d'erreur spécifiées dans le Tableau R.1 ou le Tableau R.2, la détection d'un défaut/d'une erreur doit avoir lieu avant que la conformité avec l'Article 19, 20.103 et 20.104 ne soit compromise.

R.2.2.9 *Modification:*

Le logiciel et le matériel lié à la sécurité sous son contrôle doivent être initialisés et doivent avoir terminé avant que la conformité avec l'Article 19, 20.103 et 20.104 ne soit compromise.

Annexe AA (normative)

Agent de rinçage

Tout agent de rinçage disponible dans le commerce peut être utilisé, mais en cas de doute sur les résultats des essais, la composition de l'agent de rinçage doit être la suivante:

Substance	Pourcentage par masse %
Plurafac LF 221 ¹⁾	15,0
Sulfonate de cumène (solution à 40 %)	11,5
Acide citrique (anhydre)	3,0
Eau déminéralisée	70,5

L'agent de rinçage a les propriétés suivantes:

- viscosité, 17 mPa·s;
- pH, 2,2 (1 % dans l'eau).

NOTE La composition de l'agent de rinçage est extraite de la CEI 60436.

¹⁾ Plurafac LF 221 est l'appellation commerciale d'un produit distribué par BASF. Cette information est donnée à l'intention des utilisateurs du présent document et ne signifie nullement que la CEI approuve ou recommande l'emploi exclusif du produit ainsi désigné.

Bibliographie

La bibliographie de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

Addition:

CEI 60436, *Electric dishwashers for household use – Methods for measuring the performance* (disponible en anglais uniquement)

~~ISO 13732-1, *Ergonomie des ambiances thermiques – Méthodes d'évaluation de la réponse humaine au contact avec des surfaces – Partie 1: Surfaces chaudes*~~

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

3, rue de Varembé
PO Box 131
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Tel: + 41 22 919 02 11
Fax: + 41 22 919 03 00
info@iec.ch
www.iec.ch